

Annexe 1

Épreuve E4.1 pour les candidats en CCF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole «Services aux personnes et vente en espace rural»

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
CP4.1 – Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne							
Repérage des besoins dans une situation spécifique	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des caractéristiques des interlocuteurs - Pertinence du choix des outils et du matériel - Reformulation de la demande, si besoin - Prise en compte des informations disponibles 					/ 5	
Mise en place des techniques de communication adaptées à la situation donnée	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des éléments du contexte qui conditionnent la communication - Sélection des informations recueillies - Choix d'un mode de communication adapté - Mobilisation des outils et matériels pertinents - Mise en œuvre des méthodes et des pratiques adaptées à la situation - Transmission des informations à l'équipe, autres professionnels, aux services, aux partenaires... selon la règle en vigueur - Adaptation de la réaction en situation d'imprévu 					/10	
Mise en œuvre de comportements professionnels adaptés au cadre particulier de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des limites de son champ de décision et d'action dans la structure et/ou au sein de l'équipe - Qualité de la transmission des informations - Respect de la déontologie du métier - Respect des codes, règles et valeurs de la structure et/ou au sein de l'équipe 					/ 5	
Note finale E4.1 sur 20 en points entiers						/20	